



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

livres

Question écrite n° 95933

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur l'importation de livres et d'ouvrages en langue anglaise sur notre territoire ces vingt dernières années. En effet, il semblerait que ces importations soient en constante progression, notamment en provenance de Grande-Bretagne et des États-Unis. Il conviendrait de vérifier cette constatation qui est une donnée importante de nos relations culturelles et linguistiques des pays anglo-saxons. Il lui demande donc de bien vouloir lui communiquer ces données statistiques.

Texte de la réponse

Des données détaillées relatives aux exportations et aux importations de livres sont réunies et exploitées par la Centrale de l'édition à partir des statistiques douanières. Depuis 1988, les importations en provenance des États-Unis et du Royaume-Uni n'ont pas connu d'évolution très significative. Elles représentaient en effet 13,6 % du total des importations en 1988 contre 11,9 % en 2004 et 14,8 % en 2005. On observe néanmoins une nette disparité entre les deux marchés puisque les importations de livres en provenance des États-Unis reculent de 6 % à 2,6 % sur la période 1988-2005 tandis que celles en provenance du Royaume-Uni ont légèrement augmenté, passant de 8,4 % à 10,5 %. Durant la même période (1988-2005), les exportations françaises vers ces deux pays ont légèrement augmenté : de 6,2 % à 9,9 % du total des exportations : soit 3,4 % à 4,3 % vers les États-Unis et de 2,8 % à 5,6 % vers le Royaume-Uni. Pour mesurer significativement l'état de nos échanges dans le secteur du livre avec les États-Unis et le Royaume-Uni, il convient également de tenir compte des acquisitions et des cessions de droits de traduction. Depuis une dizaine d'années, les droits de traduction de titres français cédés aux éditeurs de ces pays sont en moyenne au nombre de 300 par an, ce chiffre étant relativement stable sur la période. Les achats de droits de traduction, par des éditeurs français à des éditeurs des États-Unis et du Royaume-Uni, sont traditionnellement plus élevés : au cours des dix dernières années, le nombre de titres est ainsi passé de 500 en moyenne par an à environ 800. Le déséquilibre constaté au niveau des échanges de droits de traduction n'est pas propre à notre pays. En effet, l'attraction exercée par la littérature anglo-saxonne et les difficultés à pénétrer le marché américain et britannique sont largement partagées. La présence d'un Bureau du livre français à New-York, jouant le rôle d'une agence de droits, permet aux éditeurs français de maintenir un niveau régulier de cessions de droits de traduction grâce à sa connaissance du milieu éditorial américain qui lui permet de cibler son travail de promotion des titres français.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95933

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juin 2006, page 5764

Réponse publiée le : 5 septembre 2006, page 9334